

R glement du concours photo 2017

D veloppement durable

Article 1 : Organisation et dates du concours

Le groupe Borie Uni'Vert'Cit , situ    la Facult  des Sciences et Techniques de Limoges au 123 avenue Albert Thomas, organise son premier concours photo-dessin libre et gratuit. Ce concours aura lieu du 8 mars au 30 avril 2017.

Article 2 : Le th me propos  est le D veloppement durable.

L'objectif de ce concours est de cr er une base de donn es de visuels sur le th me du d veloppement durable pour agr menter les communications sur ce th me (site internet, articles, pancartes...).

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert   tous les photographes, dessinateurs ou peintres amateurs   l'exclusion des membres du jury. Les participants au concours doivent  tre d positaires des droits li s   l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l' uvre en question.

Les images, photographies,  uvres seront utilis es dans et hors du contexte du concours par les organisateurs.

Pour les utilisateurs d'appareil photo, elle devra  tre envoy e au format JPEG en pi ce jointe d'un e-mail   l'adresse : fst.durable@unilim.fr. Une bo te de d p t se trouvera  galement   l'accueil du b timent A. Cette bo te de d p t servira pour toutes les personnes r alisant une peinture ou un dessin pour ce concours et ne pouvant le scanner pour l'envoyer par e-mail.

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme de « Concours-photo-nom-pr nom »

Le corps de l'e-mail comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue (dessin)
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- Les nom et pr nom du participant
- L'e-mail du participant.

Pour les dessins d pos s dans la bo te de d p t, les nom-pr nom, adresse e-mail, date et lieu seront inscrits   l'arri re de l' uvre ainsi qu'un commentaire de 2 lignes maximum.

Article 4 : Crit res de s lection :

Les photographies ainsi que les dessins (peintures) seront  valu es sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Article 5 : Prix

Trois prix par cat gorie seront d cern s.

Article 6 : Exposition des  uvres

Les photographies seront expos es lors de la remise des prix. Elles seront expos es   la biblioth que universitaire de la Facult  des Sciences et Techniques de Limoges jusqu'  la fin de l'ann e universitaire 2016-2017.

Article 7 : Annonce des r sultats

Les gagnants seront inform s par mail et les r sultats seront d voil s sur le site internet <http://www.unilim.fr/parcours-biodiversit > mais  galement sur notre Facebook Borie Uni'Vert'Cit .

Article 8 : Remise des prix.

Le lieu, la date et l'heure de la remise des prix seront communiqu s ult rieurement.

Article 9 : Composition du jury

Le jury sera compos  de 10 personnes du projet Borie Uni'Vert'Cit .

Article 10 : Exclusions

Les responsables du concours se r servent le droit de supprimer les photos   caract re discriminant ou de tout autre type de nature r prim e par les lois en vigueur.

Article 11 : Droit   l'image

Chaque participant d clare  tre l'auteur de la photo ou du dessin soumis. Il reconna t  galement avoir obtenu pr alablement les autorisations n cessaires   sa diffusion. Les dessins et photographies pr sent s lors de ce concours pourront librement  tre utilis s par le projet Borie' Uni'Vert'Cit  pour ses supports de communication.

Article 12 : Responsabilit s :

Les organisateurs ne pourront  tre tenus responsables de tout probl me li  au d roulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

Article 13 : Obligations

La participation   ce concours implique l'acceptation du pr sent r glement par les concurrents. Son non-respect entra nera l'annulation de la candidature.